

L'écho des RETRAITÉS

FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé
Section Nationale des Retraités

Mars 2022

2022 : Sous le signe de la précarité

au SOMMAIRE

ÉDITO	1
POUR LES RETRAITÉS :	
UNE DIGESTION DIFFICILE	2
EHPAD PUBLICS OU PRIVÉS	
LA SITUATION	
EST CATASTROPHIQUE	3
CGOS	
INFOS SUITE AU DERNIER CA	4
CONFÉRENCE NATIONALE	
DU 01.02.2022	
POUR L'AVENIR DE L'HÔPITAL	
PUBLIC ET LE SECTEUR SOCIAL	5
ÉLECTIONS	
PROFESSIONNELLES	
DU 08.12.2022	
LES RETRAITÉS FO	
SONT IMPACTÉS ET MOBILISÉS !	8

En ce début d'année, les pensions de nos retraités ont augmenté de 1,1 %.

Certains ont vu l'augmentation, d'autres, au contraire, ont constaté une baisse significative de leur revenu et par conséquent, une baisse du pouvoir d'achat. La cause : le relèvement des plafonds de RFR (revenu fiscal de référence) qui déterminent la tranche d'assujettissement du calcul de la CSG !

Ce pouvoir d'achat mis à mal par la sous-indexation des revalorisations des pensions et des retraites mène de plus en plus de retraités à la précarité. Si jusqu'à présent les « Restos du Cœur » ne comptaient que quelques retraités parmi leurs bénéficiaires, ce n'est plus le cas maintenant !

La guerre en Ukraine, déclarée par la Russie, ne changera pas la donne ; au contraire, on voit déjà l'impact sur le prix

de l'énergie, du transport, de l'alimentation, des produits manufacturés...

Il y a bien eu une prime inflation pour les revenus inférieurs à 2 000 €, mais qu'est-ce que 100 € (8 €/mois) quand tout augmente ?!

Cette prime est dérisoire ; on se moque de nous !

En cette période électorale, tout le monde parle de pouvoir d'achat mais pas de façon concrète, pas avec un engagement... alors à quelle soupe notre pouvoir d'achat va-t-il être négocié ?

Pour la Section Nationale, notre seule revendication urgente : **L'AUGMENTATION MASSIVE DES PENSIONS ET DES SALAIRES.**

Françoise LEFEVRE

Secrétaire Générale Section des Retraités



Pour les retraités : une digestion difficile

En ce début d'année 2022, nous constatons un vol supplémentaire pour les retraités qui sont en colère face à un calcul parfaitement injuste.

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, comme l'ensemble des régimes de retraite (CNRACL, etc), ont revalorisé au 1^{er} janvier 2022 de 1,1 % les pensions pour les affiliés, alors que les prix selon l'inflation officielle ont progressé de 2,5 % en 2021.

Pas besoin d'une calculatrice très sophistiquée pour comprendre la perte de 1,4 % du pouvoir d'achat ! Pour une pension de 1 000 euros, la perte annuelle se monte à 170 euros ! La faute à l'article L-161-25 du code de la Sécurité sociale : ce texte crée un décalage d'indexation,

pour les versements des pensions 2022. Le mécanisme prend en compte l'évolution de l'inflation entre la période de novembre 2019 à octobre 2020 et celle de novembre 2020 à octobre 2021. Autrement dit, la valse des étiquettes que nous constatons depuis l'été 2021 au supermarché, à la pompe à essence et sur les factures d'énergie, prend de vitesse les savants et dépassés calculs de l'INSEE pour la revalorisation des retraites.

En complément mortifère, les retraites complémentaires de 13 millions d'ouvriers salariés affiliés à l'AGIRC-ARRCO perdent également du pouvoir d'achat dans l'affaire : 1 % de revalorisation contre 1,5 % attendu ; un texte venant de donner le droit à cette caisse d'indexer de 0,5 points en deçà de l'inflation (contre 0,2 précédemment).

Toutes ces mesures et décisions ajoutées les unes aux autres, par-ci et par-là, font des petits trous qui s'agrandissent, des petits trous dans le budget des retraités.

La situation est catastrophique

La Section Nationale des Retraités en appui de la position fédérale.

L'enquête menée par le **journaliste Victor CASTANET** sur le groupe ORPEA, mérite d'être saluée ; c'est un sérieux travail d'enquête journalistique.

Rappelons pour mémoire qu'en 2018, sous l'égide de la Fédération, une « action spécifique EHPAD » avait été menée dans le cadre d'une intersyndicale nationale avec également l'AD-PA (Association des Directeurs au service des Personnes Âgées), portant entre autre notre revendication historique de :

UN PERSONNEL = UN RÉSIDENT

Une pétition nationale devait être portée à l'Élysée en direction du Président de la République, qui avait au passage refusé de recevoir une délégation.

Pour FORCE OUVRIERE, ce livre confirme et amplifie les multiples dénonciations que notre organisation n'a cessé de faire depuis 15 ans. Malgré les nombreuses alertes faites auprès des ministères, des conseils départementaux, des ARS ou des tutelles, rien n'a changé.

Pour FORCE OUVRIERE, la prise en charge des personnes âgées dépendantes relève du service public. Nous n'avons jamais accepté que ce secteur soit marchandisé.

La situation dans l'ensemble des EHPAD publics ou privés reste catastrophique.

Les revendications que nous portons depuis des années, à savoir : un salarié pour un résident, des moyens à la hauteur des besoins pour une bonne prise en charge des patients et la reconnaissance des professionnels tant au niveau des conditions de travail que des salaires, n'ont jamais été autant d'actualité.

Comment continuer à accepter que, dans ce qu'on a appelé « l'or gris », des actionnaires puissent tirer profit de la prise en charge de la dépendance avec des taux de rendement classés dans les meilleurs du marché ?

Cela doit cesser !

Malgré nos interpellations, cela fait trop longtemps que les Gouvernements successifs poursuivent une politique de transferts des activités des EHPAD en les bradant au secteur marchand.

Il appartient désormais aux pouvoirs publics de prendre enfin la mesure de la situation et les décisions qui s'imposent pour que nos aînés bénéficient de meilleures conditions de vie qu'ils sont en droit d'attendre, après des années de travail et de cotisations.



Informations suite au dernier Conseil d'Administration du C.G.O.S.

(Comité de Gestion des Œuvres Sociales du Personnel hospitalier)

Prestation Décès

Fin octobre 2021, le nombre de bénéficiaires de la prestation est en augmentation de 8 % par rapport à octobre 2020.

Sur proposition FO, la revalorisation de la prestation Décès à 750 € est acceptée.

Celle-ci serait assujettie aux cotisations et contributions sociales.

Proposition du montant forfaitaire pour 2022 : 750 €

Enfant en situation de handicap

Fin octobre 2021, le montant global est de 6,7 M€.

Le montant prévu au budget 2021 était de 6 M€.

Le nombre d'agents bénéficiaires à fin octobre est en augmentation de 13 %.

Budget proposé 2022 : 6,7 M€. Sont reconduits les montants et paramètres de calcul 2021 pour l'exercice 2022 :

- Montant de base 2022 : 800 € (pour un QF de 596)
- Forfait versé au-delà du QF 1270 : 180 €
- Montant maximum de versement : 150 % de 800 € (soit 1 200 €)

CRH (Complément Retraite des Hospitaliers) pour les retraités ou futurs qui sont présents, affiliés au régime

Fixation des paramètres 2022 du régime

Pour le régime R1

Conformément au Plan de consolidation du régime R1, de maintenir inchangées les valeurs de service, soit :

- Droits acquis à titre non onéreux : 0,4634 €
- Droits acquis jusqu'au 31.12.1997 : 0,4840 €
- Droits acquis du 01.01.1998 au 01.07.2008 : 0,5549 €

Taux de revalorisation du capital : 0 %

Pour le régime R2

La fixation des valeurs suivantes :

- Revalorisation de la valeur de service de 0,4 % : 0,5960 €
- Maintien du rendement du régime à 3,70 % en 2022 donc hausse de la valeur d'achat de 0,4 % : 16,10 €
- Revalorisation du capital de 1,00 % net de frais

Prestations Départ en retraite

Fin octobre 2021, le nombre de bénéficiaires est en augmentation de 10 %. Le montant budgétaire 2021 était inférieur à 36 M€. **Le montant pour 2022 est de 33 M€.**

Proposition d'adapter les tranches d'indices aux mesures « Ségur de la santé ». Ces tranches d'indices sont revues en tenant compte de l'augmentation moyenne des grilles (moyenne de + 15 pts).

2021		Proposition 2022	
Tranches d'indices	Valeur unitaire de la prestation par année de service	Tranches d'indice	Valeur unitaire de la prestation par année de service
Inférieurs à 490	53 €	Inférieurs à 505	54 €
Entre 490 et 750	48 €	Entre 506 et 765	49 €
Supérieurs à 750	43 €	Supérieur à 765	44 €

Une conférence pour l'avenir de l'Hôpital public et le secteur Social

- Docteur Madeleine ESTRYN-BEHAR (*Ils quittent l'hôpital !*);
- Docteur Cyrille VENET, Secrétaire Général de SNMH FO;
- Didier HOELTGEN, Directeur Général du CHU de Clermont-Ferrand, Secrétaire Général du CH-FO.



Le 1^{er} février 2022 s'est tenue, dans les locaux de la Confédération, à l'appel de la branche santé de la Fédération des Services Publics et de Santé, une conférence nationale qui a réuni plus de 360 délégués, pour réclamer et revendiquer une autre politique pour l'Hôpital et le secteur Social avec comme revendication la création de 200 000 emplois.

La Section Nationale des Retraités était présente à cette conférence et a écouté avec une grande attention les intervenants de la matinée :

- Didier BIRIG, Secrétaire Général de la Fédération SPS;
- Yves VEYRIER, Secrétaire Général de la Confédération;
- Jean-Claude DELGENES, Président de Technologia (Le Burn Out);



Françoise LEFEVRE



Denis BASSET

Suite à ces interventions liminaires, 32 délégués sont intervenus d'une manière très riche et variée.

En conclusion de cette conférence, une déclaration (*cf encadré ci-dessous*) a été adoptée à l'unanimité.



Déclaration de la conférence du 1^{er} février 2022

200 000 créations de postes au minimum pour la FPH et les secteurs de la Santé, du Social et du Médico-social

350 militants venus de toute la France, des secteurs de la Santé, du Social et du Médico-social, se sont réunis au siège de la Confédération FO le 1^{er} février 2022, afin de participer à la conférence organisée par la Fédération FO des Personnels des Services Publics et des Services de Santé sur le thème des conditions de travail et des effectifs, pour défendre la FPH.

En matinée, la conférence a débuté par les prises de parole des Secrétaires Généraux de la Fédération FO-SPS et de la Confédération FO, suivies et enrichies par les interventions de chercheurs et de spécialistes sur le sujet. De très nombreux camarades sont intervenus pour décrire l'état de déliquescence des secteurs de la santé, du social et médico-social ; ce qui n'est une surprise pour personne... Le constat est identique et partagé par les intervenants : quels que soient les secteurs, il

demeure alarmant, notamment concernant l'épuisement des professionnels, ce qui les conduit de plus en plus jusqu'à la démission. Selon les sources, ce sont plus de 60 000 agents qui ont quitté ces secteurs depuis le début de la pandémie. Les politiques qui se sont succédées, avec comme corollaire la réduction des coûts de santé, ont bien évidemment induite cette situation. La pandémie a été le révélateur au grand public d'une situation que nous dénonçons auprès des gouvernements depuis des dizaines d'années.

Pour autant, malgré les annonces du Président MACRON à Mulhouse, son gouvernement a continué à fermer pas moins de 5 800 lits d'hospitalisation durant la seule année 2020, ceci en pleine crise sanitaire. L'hôpital, le secteur social et médico-social sont à bout de souffle, et certaines mesures indemnitaires, sectorielles ou catégorielles, décidées sans concertation, divisent les professionnels. L'unité des équipes - ce collectif ô combien nécessaire pour assurer nos missions de service public - est mise à mal.

Tous nos camarades ont été unanimes : l'heure n'est pas à la résignation mais à la résistance ! FO ne saurait se résoudre à accepter cette situation générée par les gouvernements successifs. Nous devons porter haut et fort les revendications des personnels et obtenir coûte que coûte gain de cause !

A l'heure où le scandale gronde dans la prise en charge des personnes âgées dans les EHPAD, Force Ouvrière, dans la continuité de sa conférence de novembre 2018 qui dénonçait déjà la situation catastrophique de ce secteur, rappelle une nouvelle fois sa revendication principale d'un ratio de 1 agent pour 1 résident, dans les établissements publics et privés.

Celui-ci, promis dans le cadre du « plan solidarité grand Âge » de 2012 doit permettre une prise en charge digne de nos anciens et d'améliorer les conditions de travail extrêmement détériorées des agents de ce secteur.

Depuis 2012, qu'ont-ils fait ?

Rien ! Ils ont laissé la situation en l'état.

Après de nombreuses commissions d'enquêtes, de missions, de tables rondes, ce gouvernement, comme les autres, n'a pris aucune mesure réelle et a laissé nos anciens et les personnels de ce secteur dans la situation catastrophique que nous connaissons tous ! Alors oui, il y a maltraitance dans les EHPAD, et le nom des maltraitants, nous les connaissons : BACHELOT, TOURAINE, BUZYN, VÉRAN, tous Ministres de droite comme de gauche qui ont patiemment construit et protégé ce ratio de 0,6 agent pour un résident, avec le maintien d'une enveloppe budgétaire fermée, synonyme de manque chronique de moyens et d'évolution positive impossible !

C'est ainsi que pour la Fédération FO-SPS, l'amélioration de la prise en charge des patients à l'hôpital public, des résidents en EHPAD, des usagers de nos services médico-sociaux et de nos conditions de travail doit passer par la création minimale de 200 000 postes à temps plein. Ces nouveaux postes redonneront des perspectives d'amélioration des conditions de travail, mais feront également partie des éléments indispensables à la réouverture des lits fermés (13 000 sur les cinq dernières années). Dans cette perspective, il est urgent d'accélérer le processus d'augmentation des entrées en IFAS, IFSI, et autres écoles de formation de professionnels soignants spécialisés, de rééducation et médico-techniques et de la filière éducative. Ce processus ne peut être mis en œuvre réellement sans donner la dynamique politique qui passerait par la suppression du numerus clausus pour les études médicales et la fin de Parcoursup.

C'est ainsi que nous revendiquons également la réouverture immédiate des 5 800 lits fermés pendant la pandémie.

Plus aucune intervention chirurgicale ou prise en charge ne doit être déprogrammée. Les plannings et rythmes de travail doivent respecter la réglementation et des repos sont nécessaires, afin de tenir compte des difficultés liées à la pénibilité du métier.

Les agents hospitaliers doivent être respectés

Les heures supplémentaires doivent cesser d'être la variable d'ajustement servant aux suppressions de postes. Tous les agents de la FPH doivent pouvoir prendre trois semaines de repos pendant la période estivale, s'ils le souhaitent !

De même, nous continuons à revendiquer l'attribution des 183 euros à tous les agents de la FPH qui ne les touchent pas encore.

La période de réserve liée aux élections présidentielles ne doit pas être un prétexte à l'inaction ; Force Ouvrière ne sera pas bâillonnée ! Il est urgent d'obtenir de ce gouvernement, ou du futur, des mesures importantes pour reconstruire notre système de soins hospitaliers, et celui de la prise en charge sociale et médico-sociale de notre pays.

C'est pourquoi devant cette situation extrêmement préoccupante, constatant la fuite des agents et la destruction de notre système de soins, **la conférence mandate le Secrétariat Fédéral FO-SPS afin qu'il prenne - si possible avec toutes les fédérations syndicales qui partageraient ces revendications - toutes initiatives utiles pour établir le rapport de force essentiel à l'obtention de nos revendications.**

Les retraités FO sont impactés et mobilisés !

Le jeudi 8 décembre 2022 auront lieu les élections professionnelles dans l'ensemble de la Fonction Publique. Elles revêtiront, comme à chaque scrutin, une importance vitale pour le devenir de notre organisation syndicale ; mais peut-être que cette échéance revêt encore plus d'importance que les précédents scrutins, vu le contexte particulier où se situe la Fonction Publique, ses agents, ses missions, son organisation et les inquiétudes qu'elles suscitent sur son avenir, et qui pèse sur sa pérennité.

Cette élection concernera les 3 versants de la Fonction Publique : Hospitalière, Territoriale et d'État.

Pour mémoire, rappelons les résultats de FO aux élections 2018 : 1^{er} à l'État, 2^{ème} à l'Hospitalière et 3^{ème} à la Territoriale. Nous avons l'ambition de dépasser ces résultats en progressant dans les trois versants, pour au final être la première organisation syndicale dans la FP.

Nous estimons que nos sections de retraités doivent dès maintenant se rendre disponibles pour apporter leur aide dans cette campagne électorale.

Les élections sont aujourd'hui complètement dématérialisées (vote par correspondance ou électronique), ce qui demande un énorme travail militant en amont : mailing, appels téléphoniques, envois postaux de propagande, etc.

C'est pourquoi il convient que nos sections

départementales et locales de retraités se rapprochent dès aujourd'hui des groupements départementaux et/ou des syndicats de base, pour se mettre à disposition de nos camarades actifs afin de leur apporter le soutien et l'aide indispensable pendant cette période.

L'engagement syndical est une continuité entre actifs et retraités

Nos revendications restent les mêmes, nos ambitions syndicales sont partagées, les retraités ont souvent une expertise et des acquis militants qui doivent être mis à disposition de notre organisation. Les résultats que nous obtiendrons le 8 décembre au soir rejailliront sur l'ensemble de l'organisation et ne pourront que nous servir pour faire avancer et aboutir nos revendications. La Section Nationale des Retraités, de son côté, mettra tout en œuvre pour relayer la propagande électorale de la Fédération. Nous adresserons régulièrement de la documentation à nos sections. Les retraités doivent être des éléments actifs dans cette campagne, en appui de nos syndicats et de nos GD ; toutes les bonnes volontés doivent être mise à disposition de notre ambition : gagner les élections !

ACTIFS et RETRAITÉS, UN SEUL OBJECTIF : sortir vainqueurs le 8 décembre !

BULLETIN D'ADHÉSION - SECTION NATIONALE DES RETRAITÉS



Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

Appartenance : Services Publics : Services de Santé :